



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Appel à nouveau projet - Année scolaire 2019-2020

### Innovation / Expérimentation

#### Rectorat

**Pôle académique Recherche  
Développement Innovation et  
Expérimentation (PARDIE)**

Dossier suivi par les CARDIE :  
Evelyne GERBERT-GAILLARD  
IA-IPR de mathématiques  
Lionel CROISSANT  
Principal

Secrétariat :  
Florence BARDOT  
[florence.bardot@ac-besancon.fr](mailto:florence.bardot@ac-besancon.fr)  
Tel : 0381654933

Courriel à  
[evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr](mailto:evelyne.gerbert-gaillard@ac-besancon.fr)  
[lionel.croissant@ac-besancon.fr](mailto:lionel.croissant@ac-besancon.fr)

**10 Rue de la Convention  
25030 BESANÇON cedex**

<b>FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET</b>	Intitulé : DISPOSITIF SAS  Etablissement(s) – Ecole(s) : Collège Pré Saint Sauveur  Adresse : cité Pré Saint Sauveur Saint-Claude
<b>COORDINATION</b>	COORDINATEURS : Evelyne MAUCOURANT-DALLOZ, Principale adjointe : 03. 84. 45. 33. 03 et Cécile FILIPPI, directrice adjointe SEGPA : 06. 72. 88. 80. 21  PORTEURS DU PROJET : Elvina GROSSIORD, Morgane LAMOTTE, Roxane POUSSOT
<b>BESOINS DIAGNOSTIQUÉS À L'ORIGINE DU PROJET</b>	<p>Le dispositif que nous avons appelé « SAS » au sein du collège du Pré Saint Sauveur fait suite à une réflexion sur le climat scolaire durant l'année 2018-2019. Afin de répondre aux problèmes rencontrés, différentes actions sont proposées au sein du collège, ce dispositif est l'un des leviers mis en place dès la rentrée 2019, il cible particulièrement les élèves dysfonctionnant de façon récurrente.</p> <p>Nous sommes partis des constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Banalisation de violences verbales et physiques chez certains élèves. Gestes ou paroles qui peuvent sembler anodins et minimes mais qui par leur répétition deviennent problématiques pour un climat scolaire serein.</li><li>- Violence physique grave ponctuelle.</li><li>- Sentiment d'impunité ressenti par les élèves.</li><li>- Malgré les sanctions et les exclusions, il y a toujours la présence d'élèves qui dysfonctionnent. Le nombre s'élève à une vingtaine d'élèves.</li></ul> <p>Le dispositif se veut dynamique et très réactif avec des sessions de 3-4 semaines au cours desquelles les enseignants suivent 5 élèves maximum.</p>

**RÉSUMÉ DU  
PROJET EN 10  
LIGNES MAXIMUM**

Proposer un lieu d'accueil et d'accompagnement clairement identifiable afin d'agir assez rapidement sur les comportements des élèves qui ne répondent pas aux exigences communes, qui posent des problèmes réguliers pour vivre et travailler sereinement au sein d'un groupe.

Proposer aux élèves entrant dans le dispositif de trouver des solutions à leurs difficultés de comportement et d'élève, de les accompagner individuellement, d'envisager un suivi personnel dans le but de donner du sens à leur présence au collège et de travailler le vivre ensemble. Les objectifs sont individualisés et établis lors de l'entrée de l'élève dans le dispositif, en concertation avec lui et sa famille.

Permettre de cibler davantage les difficultés scolaires et comportementales des élèves dysfonctionnant de façon récurrente afin de proposer aux familles un suivi ou une solution plus adaptée, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs (GPDS, classe relais, COP ...).

**OBJECTIF(S) ET  
EFFETS  
ESCOMPTEÉS**

**POUR :**

Proposer un lieu d'accueil et d'accompagnement clairement identifiable afin d'agir assez rapidement sur les comportements des élèves qui ne répondent pas aux exigences communes, qui posent des problèmes réguliers pour vivre et travailler sereinement au sein d'un groupe.

Proposer aux élèves entrant dans le dispositif de trouver des solutions à leurs difficultés de comportement et d'élève, de les accompagner individuellement, d'envisager un suivi personnel dans le but de donner du sens à leur présence au collège et de travailler le vivre ensemble. Les objectifs sont individualisés et établis lors de l'entrée de l'élève dans le dispositif, en concertation avec lui et sa famille.

Permettre de cibler davantage les difficultés scolaires et comportementales des élèves dysfonctionnant de façon récurrente afin de proposer aux familles un suivi ou une solution plus adaptée, en lien avec l'ensemble des acteurs éducatifs (GPDS, classe relais, COP ...).

**CE QUI PEUT ETRE TRAVAILLE :**

**-Les savoirs êtres :** Reprendre les manquements, travail sur les règles (les connaître, comprendre leur utilité et se les approprier), estomper le sentiment d'injustice qui conditionne le comportement de certains élèves, apprendre à assumer ses responsabilités, apprendre à gérer ses émotions, apprendre à accepter les différences, apprendre à s'exprimer, à communiquer, à vivre en communauté, travailler sur l'estime de soi et la gestion des émotions

**- La méthodologie :** travailler avec l'élève les points suivants : « qu'est-ce qu'apprendre ? », « comment apprendre ? », expliciter les attendus des professeurs, reprendre les attitudes de travail en classe, « que faire quand je ne comprends pas ? » donner du sens à l'erreur... Rendre l'élève autonome face aux apprentissages, remobiliser les élèves en difficulté scolaire, mettre l'élève en réussite lorsqu'un effort est réalisé, accompagner l'élève en classe afin de réagir rapidement sur les dysfonctionnements observés (manque de concentration, écoute, mauvaises habitudes etc ...).

**- Se donner des objectifs :** trouver des objectifs à long terme pour arriver à des objectifs quotidiens réalisables, travailler l'orientation, faire prendre conscience à l'élève qu'il a des capacités et des compétences mais qu'il a besoin d'en développer d'autres. Donner du sens à sa présence en classe, accompagnement en classe par un adulte (observer afin d'analyser dans un second temps la séance).

**EFFETS CONSTATES AU BOUT DE 17 SEMAINES :**

Amélioration générale du climat scolaire, en lien avec les autres actions menées au collège bien sûr. Le SAS peut éventuellement permettre de proposer une solution intermédiaire aux élèves et à leur famille, avant et après un passage en classe relais ou d'éventuelles sanctions lourdes.

Il est considéré positivement par les familles qui le perçoivent comme une chance pour leur enfant. Les élèves sont plutôt réceptifs, la qualité des échanges au sein du dispositif leur permet de créer un climat de confiance avec les adultes du collège. Ils se sentent considérés, soutenus et écoutés. Les relations de l'équipe éducative avec ces

**MODALITÉS DE  
MISE EN ŒUVRE  
PRÉVUES**

**Élèves impliqués :**

**Comment un élève peut-il en bénéficier ?**

L'élève est repéré par l'équipe éducative car son comportement est trop souvent problématique. La situation est abordée en point PP (rencontre hebdomadaire entre le professeur principal et le CPE) puis lors du GPDS en présence d'un des professeurs référents du dispositif. Les objectifs sont établis. La famille est informée de la solution qui est proposée à son enfant. La famille donne son autorisation. L'élève rentre dans le dispositif. Souvent, il faut 1 à 2 semaines pour que l'élève rejoigne le dispositif SAS après que son cas ait été signalé en point PP.

**Organisation**

Quels adultes interviennent ?

3 professeurs se répartissant 11h/ semaine, 2 AP (2h30/semaine), 1 APS (1h30/semaine)

L'élève continue à être suivi par l'ensemble de l'équipe éducative, le lien avec CPE, l'assistance sociale, l'infirmière, la PsyEN est fait si cela est nécessaire.

Combien de temps ?

- 9H de la DHG ont été allouées pour mettre en place ce dispositif. Ces 9h ont été réparties sur 29 semaines dans l'année ce qui permet une ouverture du lieu de 11h/semaine en présence des élèves.

- 1h GPDS/semaine

-1h de concertation administrative : mise en place des emplois du temps et des axes de remédiation pour chaque élève + temps de rédaction de bilan hebdomadaire

- Rendez-vous avec les familles, à l'entrée et à la sortie du dispositif.

---

**Partenariat éventuels :**

Un partenariat est mis en place avec le dispositif "classe relais" afin que les élèves, qu'ils bénéficient de l'un ou des deux dispositifs, soient pris en charge en amont et en aval par le SAS.

La Psy-En a déjà été associée à quelques séances de travail, ainsi que certains personnels éducatifs de la cité scolaire (AP, APS, enseignants).

Il est envisagé d'ouvrir le dispositif à des partenaires extérieurs (associations, éducateurs, ...) afin d'intégrer certains élèves dans des projets qui les valorisent.

Votre projet est-il en lien avec un projet déposé par des enseignants-chercheurs au sein de la fédération de recherche de l'ESPÉ ? **NON**

---

**Acteurs éducation nationale :**

3 professeurs se répartissant 11h/ semaine, 2 AP (2h30/semaine), 1 APS (1h30/semaine)

L'élève continue à être suivi par l'ensemble de l'équipe éducative,

Lien avec CPE, l'assistance sociale, l'infirmière, la PsyEN